

FICHE DE POSTE
Coordonnateur pédagogique - Unité d'enseignement en ITEP

Annexe 10

Etablissement	- Poste à 50% coordination pédagogique et 50% enseignement en ITEP
Profil du poste	Le coordonnateur pédagogique organise et anime, sous l'autorité fonctionnelle du directeur de l'établissement, les actions de l'unité d'enseignement, en collaboration avec les autres cadres du service ou de l'établissement sanitaire ou médico-social.
Missions générales	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Il organise le service hebdomadaire des enseignants de l'unité d'enseignement ; ➤ Pour chaque année scolaire, il élabore une proposition d'organisation des groupes d'élèves et la soumet au directeur, pour validation ; ➤ Il coordonne les interventions des enseignants pour soutenir la scolarisation des élèves au sein même de l'établissement ou dans leur établissement scolaire, en lien avec les responsables de ces établissements ; ➤ Le coordonnateur pédagogique est l'interlocuteur privilégié des familles pour les questions relatives au parcours scolaire de l'enfant. Il doit veiller à ce que chaque famille ait une information suffisante et claire sur le parcours scolaire de son enfant. Le coordonnateur pédagogique est tenu de répondre aux demandes des familles concernant la scolarisation de leur enfant. ➤ Le coordonnateur est responsable de la bonne tenue du dossier scolaire de l'enfant, qui est partie intégrale du dossier unique de l'utilisateur. ➤ Il travaille en lien avec les enseignants de l'unité d'enseignement et les établissements scolaires où les élèves sont en scolarisation partagée, ce en vue de favoriser au mieux le déroulement du parcours de formation des élèves. ➤ Le coordonnateur pédagogique est membre (sans voix délibérative) du conseil de vie sociale de l'établissement. ➤ Dans le cadre des enseignements dispensés au titre de participation des usagers à la citoyenneté, il coordonne et anime la phase préparatoire de cette instance, en lien avec les équipes éducatives et les délégués des élèves.
Organisation de l'unité d'enseignement	<p>Le coordonnateur pédagogique veille à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la nature et les niveaux des enseignements dispensés en conformité avec les exigences réglementaires. - la nature des dispositifs mis en œuvre pour rendre opérationnel le projet personnalisé de scolarisation des élèves : les collaborations particulières établies avec certains établissements scolaires, en précisant dans ce dernier cas les établissements concernés, les modalités pratiques des interventions au sein des locaux scolaires et les lieux d'intervention ; - les modalités de coopération entre les enseignants exerçant au sein de l'unité d'enseignement et les enseignants des écoles ou établissements scolaires concernés par la convention. Cette coopération porte notamment sur l'analyse et le suivi des actions pédagogiques mises en œuvre, leur complémentarité, ainsi que sur les méthodes pédagogiques adaptées utilisées pour les réaliser. Elle porte également sur les modalités de travail en commun : fréquence, composition et organisation des réunions pédagogiques.
Le projet pédagogique	Le projet pédagogique de l'unité d'enseignement, élaboré par les enseignants de l'unité d'enseignement et rédigé par le coordonnateur pédagogique, constitue un volet du projet de l'établissement. Il est élaboré à partir des besoins des élèves dans le domaine scolaire, définis sur la base de leurs projets personnalisés de scolarisation. Il s'appuie sur les enseignements que ces élèves reçoivent définis aux articles D. 351-3 à D.351-9 du code de l'éducation.

<p>Le suivi de la scolarisation</p>	<p>Ce projet pédagogique décrit les objectifs, outils, démarches et supports pédagogiques adaptés à chaque élève en lien avec son projet de vie.</p> <p>Le coordonnateur pédagogique de l'UE assiste à l'équipe de suivi de la scolarisation. Il assure au sein de l'établissement la mise en œuvre du projet personnalisé de scolarisation ou PPS de chaque élève. Il est l'interface entre l'équipe pédagogique de l'Unité d'Enseignement (UE) et l'équipe pluridisciplinaire de l'établissement (éducative et thérapeutique).</p> <p>Il accueille et rencontre les familles avec l'équipe pédagogique de l'UE.</p> <p>Il étudie les conditions d'accueil et de scolarisation, analyse et quantifie les moyens à mettre en œuvre en terme de personnel, locaux, matériel.</p> <p>Il sollicite le directeur pour des aménagements éventuels : effectifs, transports, restauration scolaire.</p> <p>Il anime, impulse et assure la mise en œuvre du projet pédagogique.</p> <p>Il rédige les conventions relatives à tout accueil scolaire en dehors de l'unité d'enseignement de l'établissement en lien avec le directeur.</p> <p>Il participe aux réunions de coordination avec les autres chefs de service de l'établissement.</p>
<p>Diplôme requis</p>	<p>➤ CAPA-SH option D</p>
<p>Connaissances requises</p>	<p>➤ Connaissance de l'ASH et des dispositifs particuliers de suivi des élèves</p> <p>➤ Connaissance du référentiel de compétences du professeur des écoles</p> <p>➤ Connaissance du système éducatif</p>
<p>Compétences attendues</p>	<p>➤ Faire preuve de compétences dans la gestion et l'animation d'une équipe.</p> <p>➤ Savoir rendre compte.</p> <p>➤ Enrichir continuellement ses connaissances et posséder une bonne maîtrise des différentes disciplines.</p> <p>➤ Etre capable de travailler en équipe avec un sens permanent de l'intérêt du service, se rendre disponible et être réactif afin de faire face aux éventuelles urgences.</p> <p>➤ Posséder une aptitude assurée à la communication écrite et orale.</p> <p>➤ Faire preuve de bonnes capacités d'organisation.</p> <p>➤ Posséder une idée précise des exigences éthiques, de l'étendue et des limites de sa mission et maîtriser ses attitudes.</p> <p>➤ Disposer d'aptitudes à l'écoute, à l'empathie, à la communication, tout en sachant aussi affirmer les choix institutionnels et prendre les distances nécessaires.</p> <p>➤ Maîtriser l'outil informatique (word, excel, messagerie électronique).</p> <p>➤ Faire preuve de dynamisme et de disponibilité.</p>
<p>Conditions particulières d'exercice</p>	<p>- Statut du poste : enseignant spécialisé du premier degré</p> <p>- Modalités de service : l'exercice à temps partiel est incompatible avec ce type de poste</p>
<p>Personne à contacter</p>	<p>- Service des emplois et des enseignants des écoles – DSDEN79 – M Prouteau Yann-Eric</p>
<p>Modalités de candidature</p>	<p>Le poste doit être demandé en rang n°1 dans la liste des vœux pour le mouvement.</p> <p>Le poste est pourvu hors barème après l'audition des candidats par une commission constituée d'IEN.</p> <p>La commission se réunira entre le 25 avril et le 4 mai 2016.</p> <p>L'affectation se fera à titre définitif sous réserve de la possession du CAPA-SH option D ou du CAPSAIS.</p>